



Le SE - UNSA a été reçu en audience ce mercredi 28 septembre 11 par Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour évoquer les points suivants :

## EVS tâches administratives

<b>LES INTERVENTIONS DU SE UNSA</b>	<b>REPOSE DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</b>
<p><b><u>EVS tâches administratives :</u></b></p> <p>- Suite à l'annonce, par le cabinet du Ministère, de l'attribution des <b>347 contrats aidés pour l'académie de Versailles, le SE UNSA 95 a demandé le nombre de supports prévus pour notre département.</b></p> <p>- Le SE UNSA a demandé à l'Inspecteur d'Académie une circulaire départementale pour informer les collègues <b>des critères retenus à ce jour</b> pour attribuer ces supports EVS tâches administratives : transparence et équité doivent permettre la compréhension et lever toutes ambiguïtés de gestion dans les circonscriptions.</p> <p><b>Pour le SE UNSA, maternelles et élémentaires doivent bénéficier des mêmes clefs de répartition. Le SE UNSA a demandé la liste des écoles destinataires de ces supports.</b></p> <hr/> <p><b>Pour le SE UNSA tous les directeurs privés d'EVS voient leur temps de travail s'accroître de 20 heures par semaine. Une charge insoutenable</b></p> <p>- Pour les EVS déjà en poste et arrivant au terme de leur contrat, nous avons demandé un courrier individuel pour informer les personnes. Une mission dévolue une fois de plus aux directeurs ....</p> <p><b>Nous ne pouvons accepter une telle gestion des ressources humaines !</b></p> <hr/> <p><b>Quelles propositions sont faites aux EVS de 50 ans et plus ?</b></p> <p>Certaines personnes de plus de 50 ans peuvent sous conditions solliciter un renouvellement.</p> <p><b>LE SE UNSA a demandé une</b></p>	<p>- A ce jour, les services du rectorat n'ont pas communiqué cette information !</p> <p>L'Inspecteur d'Académie a reconnu que le nombre d'EVS pour les tâches administratives devait augmenter pour répondre aux besoins !</p> <p>- Pour l'instant, en fonction des supports potentiellement disponibles il a décidé d'abonder les directions en élémentaire, <b>uniquement en éducation prioritaire</b> au seuil maximal d'un quart de décharge (7 et 8 classes) et d'une demi décharge (10/11 classes). Pour les maternelles <b>uniquement en éducation prioritaire</b>, seules les demi-décharges pourront aussi recevoir un nouveau support EVS !</p> <hr/> <p>Ces contrats pour <b>l'aide administrative ne sont prévus que jusqu' au 31 JUIN 2012 !</b></p> <p>- Renouvellement possible du contrat ne veut pas dire « <b>obligation de renouvellement</b> » donc pour l'IA ce n'est pas un droit, aucun courrier ne sera envoyé <b>par les services administratifs.</b></p> <hr/> <p>- Seules les personnes âgées de 57,5 ans peuvent bénéficier d'un nouveau contrat, si l'EVS a donné satisfaction !</p> <p>Ce renouvellement peut être posé ailleurs, si le support occupé est</p>

**circulaire départementale adressée à toutes les écoles afin d'informer les équipes des choix et de l'organisation départementale**

supprimé.

- **L'IA a pris l'engagement d'adresser cette circulaire.**

[Pour mémoire en septembre 2010](#), le ministère de l'éducation subitement privé par Bercy, des subventions spécifiques, ne pouvait plus payer, une grande partie des rémunérations des EVS ! De plus de 1000 contrats le 95 est passé à **819** !

Ces **819 contrats sont répartis** : en collèges, lycées pour aussi des tâches administratives ,l'encadrement des élèves, surveillance, accompagnement des élèves en situation de handicap et .... L'aide administrative écoles **pour 156 Emplois temps plein -ETP-**

Hormis le handicap, de très nombreux contrats arrivants à terme n'ont pas été renouvelés pour satisfaire à cette contrainte !

[Le SE UNSA est aussitôt intervenu auprès du ministère](#) et a [proposé aux équipes des outils](#) pour demander la pérennisation des « secrétariats administratifs » pour les écoles ! Une mobilisation qui a permis de récupérer 4 000 emplois ...

Mais le SE UNSA ne se satisfait pas de cette réponse ministérielle, le blocage administratif doit se poursuivre !



La priorité des implantations des 4 000 « nouveaux » **EVS reste attachée au handicap, le solde des supports peut ensuite être affecté à l'aide administrative ! Le SE UNSA a donc demandé un point précis de la situation.**

## LES INTERVENTIONS DU SE UNSA

### EVS –accompagnement des élèves en situation de handicap

Le SE UNSA a demandé la répartition départementale et le point de situation en cette rentrée.

**Comme pour l'aide administrative, il est difficile d'obtenir des documents même ponctuels sur les affectations et l'organisation de ces supports.**

---

### **Le SE UNSA demandera des explications concernant les délais différents des deux catégories de contrats en fonction de la mission ?**

---

Pour le SE UNSA, ces nouveaux supports doivent permettre d'abonder les emplois de vie scolaire **en faveur de l'aide administrative dans les écoles, et rétablir ainsi l'équilibre académique en faveur du Val d'Oise.**

## REPONSE DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

A ce jour **470 supports** sont attribués à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

L'IA nous a communiqué les chiffres académiques, qui révèlent des disparités importantes notamment dans ce champ. Le 95 est un des départements qui accueille et accompagne le plus d'enfants en situation de handicap. **Chaque MDPH** définit les critères de cet accompagnement.

---

### **Ces contrats d'EVS sont prévus pour l'instant jusqu'au 31/08/11.**

---

Aux dispositifs déjà existants, une nouvelle catégorie issue de la conférence sur le handicap en juin dernier : **des assistants de scolarisation avec une double mission accompagnement collectif ou individuel.** 38 ETP soit 60 à 70 personnes. Une implantation dans les 6 bassins de formation Argenteuil, Cergy, d'Enghien, Gonesse, Pontoise, Sarcelles (collèges et lycées) déclinaison jusqu'au 1<sup>ER</sup> Degré. 2 chefs d'établissements par bassin auront en charge la gestion des supports et des personnes.

<b>LES INTERVENTIONS DU SE UNSA</b>	REPONSE DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE
<p><b><u>Postes vacants psychologues scolaires :</u></b></p> <p>Nous avons fait part de notre inquiétude quant aux 9 postes toujours vacants à ce jour.</p> <p>Comment s'explique cette situation ?</p> <p>Pour le SE UNSA, compte tenu de l'état des RASED, de la disparition des enseignants itinérants, du manque de médecins scolaires et d'infirmières, du nombre d'élèves en situation de handicap... laissent les équipes démunies et confrontées à des situations complexes sans moyen ! Faut-il faire un parallèle avec le niveau de formation en master, le peu de départs en DEPS ?</p> <p>Force est de constater que notre département, faute de structures d'accueil, scolarise les élèves avec « les moyens du bord » : <b>sans conseil des enseignants itinérants, des référents submergés par la quantité des dossiers dans le premier comme dans le second degré, un rased « peau de chagrin », des postes de psychologues, médecins scolaires, enseignants spécialisés E,G non pourvus, des équipes sans formation, des familles et des élèves en situation de pénurie d'accompagnement ...</b></p> <p><b>LE SE UNSA dénonce la pénurie d'accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou en difficultés scolaires. Le SE UNSA revendique plus de moyens pour les RASED dans l'intérêt de tous les élèves .</b></p>	<p>Les appels à candidature n'ont rien donné. Les IEN sont sollicités pour rechercher d'éventuels candidats au sein des circonscriptions.</p> <p>Selon l'IA le département a déjà connu cette situation mais n'a pas d'éléments pour expliquer le « défaut de candidature ».</p>

>>**DIRECTION D'ECOLE** : Lors d'une précédente audience, le SE UNSA a demandé un groupe de travail sur la direction d'école. Demande réitérée ce jour.

<p style="text-align: center;"><b>LES INTERVENTIONS DU SE UNSA</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>REPONSE DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</b></p>
<p><b><u>DIRECTION ECOLE</u></b></p> <p><b>Le SE UNSA demande une <u>fiche de poste de directeur</u> afin de recentrer et recenser les véritables missions du directeur et définir les responsabilités.</b></p> <p>Un outil indispensable pour réfléchir à l'incidence des demandes de tous les acteurs institutionnels et partenaires de l'école, l'impact sur le quotidien des collègues directrices et directeurs.</p> <p>Le SE UNSA a dénoncé l'absence de réflexions sur les tâches, l'amoncellement des mails, les demandes fortes sur des dossiers nécessitant beaucoup de temps de travail : PPMS, Base élèves, dossiers spécifiques pour les élèves (PIS,PAI, PPRE, orientations spécifiques, les évaluations, les projets d'école etc. etc. etc.</p> <p><b>Nous rappelons la « pétition » et nous ferons un bilan de la consigne du blocage administratif pendant le mois de septembre : au regard des rappels reçus concernant base élèves, les directeurs peuvent encore malgré l'informatique prouver qu'ils sont indispensables !</b></p> <p>Le SE UNSA a souligné l'intérêt de cette fiche de poste qui permettrait une meilleure attribution des charges et responsabilités au sein des équipes dans les écoles. Une meilleure lisibilité pour les partenaires de l'école , pour le bon fonctionnement de l'école.</p> <p><b>A l'occasion de ces échanges, nous sommes aussi intervenus sur la problématique de MOSART et avons demandé l'utilisation de la fiche individuelle pour les non grévistes. Cela ne doit pas relever des attributions des directeurs.</b></p> <p>Enfin, le SE UNSA a souligné la généralisation des réunions de directeurs pour transmettre ensuite aux collègues des directives. Une modalité qui d'une manière insidieuse les place au rang de « supérieur hiérarchique ». Au-delà de ce problème, cette transmission orale des informations peut générer incompréhensions, distorsions voire modifications du message initial lui-même</p>	<p>L'IA souhaite après conseils des IEN, une réflexion pourra se poursuivre dans les instances, avec les délégués du personnel, sur le sujet pour réfléchir à l'éventuelle élaboration de ce document.</p> <p>L'IA a souligné qu'il avait la même demande en ce qui concerne les chefs d'établissement du second degré... qui voient eux aussi leur charge quotidienne de travail augmenter.</p> <p>L'analyse de l'IA sur le sujet diverge sur de nombreux points : l'évolution des missions et du fonctionnement des écoles doit conduire</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. à la modification de l'organisation de l'école</li> <li>2. à un nécessaire nouveau statut des directrices et directeurs.</li> </ol>